

ASSEMBLÉE NATIONALE

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

N° 318 AMENDEMENT

présenté par

M. Rousset, Mme Dubré-Chirat, Mme Levasseur, M. Fait, Mme Vignon, Mme Le Nabour,
Mme Vidal et M. Buchou

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.